

La vaccination

La consultation de prévention et de vaccination est un acte technique requérant compétence et habileté de la part du praticien. Mélange de connaissance et de communication, rendez-vous rare permettant d'aborder des sujets laissés de côté, elle est la pierre angulaire dans la construction d'une relation de confiance entre le praticien et ses clients.

La consultation est le moment d'un examen approfondi. Au cours de celui-ci, le vétérinaire évalue l'état de santé de l'animal et vérifie qu'il peut recevoir le vaccin.

Le principe du vaccin est d'injecter des germes ou microbes atténués et affaiblis dans l'organisme de l'animal à protéger, de sorte que le système de défense du chaton puisse rapidement développer une immunité et donc une protection contre les maladies correspondantes.

Le nouveau-né n'est pas capable de répondre précocement à une infection. Mais grâce au colostrum, le premier lait sécrété par les mamelles de la maman durant les 18 premières heures après la mise-bas, le chaton reçoit la protection nécessaire. Malheureusement cette protection ne dure que quelques semaines, d'où l'importance de vacciner l'animal précocement dès la 8^e semaine.

Pour induire une bonne protection il est essentiel que le chaton soit en bonne santé, subissant le moins de stress possible, correctement nourri et vacciné.

Un deuxième vaccin effectué dans 3-4 semaines suivantes complète la primo-vaccination. Dès lors un rappel annuel est dans la plus part des cas suffisant.

De plus en plus la vaccination devient individuelle, c'est-à-dire adaptée aux besoins spécifiques du chaton. Voici les cas les plus fréquents :

1. Chaton d'intérieur n'ayant aucun contact avec d'autres chats :

- 1^{er} vaccin à deux mois contre le typhus et le coryza
- 2^{ème} vaccin identique 3-4 semaines plus tard
- 3^{ème} vaccin à l'âge de 15 mois puis tous les 3 ans environ

2. Chaton d'intérieur mais voyage, exposition ou séjour en chatterie possible :

- 1^{er} vaccin à deux mois contre typhus-coryza-chlamydiae et leucose (tester les antigènes sanguins)
- 2^{ème} vaccin identique 3-4 semaines plus tard
- 3^{ème} vaccin à l'âge de 15 mois puis rappel annuel conseillé

3. Chaton avec accès permanent à l'extérieur

- 1^{er} vaccin à deux mois contre typhus-coryza et leucose (tester les antigènes sanguins)
- 2^{ème} vaccin identique 3-4 semaines plus tard
- 3^{ème} vaccin à l'âge de 15 mois puis rappel annuel vivement conseillé

Voici une description rapide des maladies citées ci-dessus :

La Leucose féline :

Maladie virale apparentée au virus HIV (Sida) qui n'atteint que les chats. Le virus est transmis facilement par un contact direct avec un animal malade, mais aussi par l'écuelle (salive), le bac à litière (urine, excréments),...

La maladie se développe en soit en affections dues à l'affaiblissement du système immunitaire, soit par un développement de cancer. Le chat est alors très sensible aux microbes et agents pathogènes inoffensifs en tant normal. Il n'existe aucun remède contre cette maladie.

Le coryza :

Aussi appelé le rhume des chats. Il est dû à 2 virus. Souvent d'autres agents pathogènes peuvent intervenir et aggraver l'infection. Le chat est contaminé au contact d'un autre chat malade ou apparemment sain qui a survécu à la maladie. La maladie se manifeste par des éternuements suivis d'un écoulement nasal et oculaire clair puis épais et purulent. A ceci s'ajoute fièvre, abattement et perte d'appétit. Le nez est collé et le chat doit respirer par la bouche. Les bronches et les poumons sont contaminés finalement. Cette maladie peut être mortelle et les traitements sont longs, laborieux, coûteux et à renouveler régulièrement.

Le typhus :

Il est dû à un virus extrêmement résistant. La contamination se fait soit par contact direct soit par divers objets (écuelle, bac à litière, chaussures,...). Les symptômes se manifestent par une perte d'appétit, une prostration et une baisse de forme générale, d'une fièvre, de vomissements, une diarrhée grave. Cette maladie est mortelle et le traitement compliqué.